

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
revêtement

**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

-

**Mentions de danger**

-

**Mentions de danger (UE)**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence**

-

**Informations relatives à l'étiquetage**

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### 2.3 Autres dangers

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>acide silicique, sel de potassium</b>		
	1312-76-1 215-199-1 - 01-2119456888-17	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	< 5,00 % en poids
2	<b>kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce</b>		
	68855-54-9 272-489-0 - 01-2119488518-22	STOT RE 2; H373i	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373i par inhalation; -; -

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

##### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

##### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

##### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

##### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Non combustible sous conditions normales. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

**Agent d'extinction non approprié**

Donnée non disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Ne pas rejeter dans les égouts/cours d'eau/sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas fumer. Protéger du gel.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Nom commercial : einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

Code produit: 0030735

Version actuelle: 4.0.2, révision:: 29.10.2025

Version remplacée: 4.0.1, révision:: 24.09.2025

Région: FR

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acide silicique, sel de potassium</b>			<b>1312-76-1</b> <b>215-199-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,49	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,61	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce</b>			<b>68855-54-9</b> <b>272-489-0</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acide silicique, sel de potassium</b>			<b>1312-76-1</b> <b>215-199-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,38	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce</b>			<b>68855-54-9</b> <b>272-489-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	18,7	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>acide silicique, sel de potassium</b>		<b>1312-76-1</b> <b>215-199-1</b>	
	Eau	eau douce	7,5	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	7,5	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	348	mg/L
2	<b>kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce</b>		<b>68855-54-9</b> <b>272-489-0</b>	
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

**Equipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire**

N'est pas nécessaire; Pulvérisation: Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

**Protection des yeux / du visage**

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Vêtement de protection léger

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
Suivant le nom du produit	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Valeur	10,4 - 11,4
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	100 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Non applicable	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non applicable	
<b>Inflammabilité</b>	
Non applicable	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 100 hPa
Température de référence	50 °C

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	

Densité relative	
Donnée non disponible.	

Densité	
Valeur	1,30 - 1,70 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	25 °C
Méthode	DIN 51757

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	

Viscosité cinématique	
Valeur	5000 - 15000 mPa*s
Température de référence	25 °C
Méthode	DIN 53019

Essai de séparation des dissolvants	
Non applicable	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0

Nom commercial : einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

Code produit: 0030735

Version actuelle: 4.0.2, révision:: 29.10.2025

Version remplacée: 4.0.1, révision:: 24.09.2025

Région: FR

DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 420		
Source	ECHA		

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë par inhalation**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
CL50	>	2,6	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
Méthode	OECD 431		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide silicique, sel de potassium	1312-76-1	215-199-1
CL50		146	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
CL50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	La concentration vérifiée dépasse la solubilité dans l'eau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide silicique, sel de potassium	1312-76-1	215-199-1
CE50		146	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	La concentration vérifiée dépasse la solubilité dans l'eau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Source Evaluation/Classement	ECHA La concentration vérifiée dépasse la solubilité dans l'eau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

Code de déchets 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Laisser sécher la peinture/le vernis dans un endroit bien aéré et, une fois complètement durci, éliminer avec les déchets résiduels. Éliminer séparément les résidus liquides ou non séchés.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75
2	carbonate-de-calcium	471-34-1	207-439-9	75
3	dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	75

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

##### **Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules**

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: a, type: (Lb) à base de solvant = 30 g/l  
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 30 g/l

##### Prescriptions nationales

##### **Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

**Nom commercial :** einZA mineralit Bio-Innenfarbe Basis 3

**Code produit:** 0030735

**Version actuelle:** 4.0.2, révision:: 29.10.2025

**Version remplacée:** 4.0.1, révision:: 24.09.2025

**Région:** FR

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373i	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753146